

Image not found or type unknown



sequestration de biens , ai je le droit de venir les recuperer

Par **saby75**, le **09/10/2012** à **17:46**

Bonjour

voilà 1 an que j'ai quittée mon ex concunbin , qui vivait dans un des appartements de ses parents .

J'ai portée plainte donc pour extorsion , abus de confiance, tentative de chantage , ainsi que sequestration de biens .

Je suis donc en attente de la suite de l'affaire depuis 1 an , sa famille me laisse aucun droit de me rendre à leur domicile pour récupérer mes affaires (electromenagers, meubles , papiers etc ..)

merci d'avance

Saby